

Ecole 21



• Résumé

Ecole 21 est un des axes développés dans le cadre du programme Interreg IV - Générations en Santé.

Il vise à intégrer dans le fonctionnement d'une école les principes de promotion de la santé et du développement durable.

L'Observatoire de la Santé, en collaboration avec le Centre de Santé d'Athus, a été désigné pour accompagner l'Institut Cardijn Lorraine d'Athus dans la mise en place du dispositif Ecole 21 au sein de l'établissement.

• Eléments de contexte

Ecole 21 est un des dispositifs développés dans le cadre du projet Interreg IV - Générations en Santé cofinancé par l'Union européenne et un ensemble d'institutions belges et française. Ce dispositif repose sur l'intégration des approches de promotion de la santé et du développement durable. ("Ecole 21" fait référence aux "Ecoles en Santé" et aux "Agendas 21").

Une Ecole 21 s'engage à :

- intégrer la démarche de développement durable et de promotion de la santé dans tous les aspects du projet d'établissement. C'est-à-dire d'un point de vue pédagogique, mais aussi dans la gestion sociale, économique et environnementale de l'établissement.
- améliorer la qualité de l'environnement et être attentive au bien-être et à la santé des élèves et de la communauté éducative et locale.
- travailler dans un processus participatif.

L'engagement est volontaire et repose sur le long terme.

• Objectifs

Objectifs généraux:

1. Promotion de la santé et du développement durable:

- inscrire la promotion de la santé, du bien-être et le développement durable au coeur du projet d'établissement et de la communauté, comme une dynamique générale, concertée et globale;
- inclure l'ensemble de la communauté éducative;
- mobiliser l'ensemble des intervenants de l'établissement;
- créer des liens transfrontaliers entre établissements et institutions.

Objectifs spécifiques et opérationnels:

1. Structurer le dispositif:

- créer une plateforme transfrontalière;
- mettre à disposition des ressources.

1. Implanter le dispositif dans les établissements:

- mobiliser les PSE, PMS;
- réaliser le diagnostic de l'établissement;
- définir des priorités d'action en utilisant la méthodologie de projet;
- définir un calendrier d'actions et une phase d'évaluation.

• Institution porteur(s) de l'expérience

• [Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg](#)
• [Service Promotion de la Santé à l'Ecole : Athus](#)

• Institution ressource(s) de l'expérience

• Période de déroulement du projet

• Le projet a débuté en 2008. Le programme Interreg IV prend fin en 2012. La pérennisation du projet au delà de cette date est souhaitée.

• Territoire

Divers établissements scolaires en Picardie, dans le Nord-Pas-De-Calais et en Champagne-Ardennes.

- Athus
- Cul-des-Sarts
- Erquelinnes

1. Organiser le réseau Ecole 21:

- organiser formellement le réseau (charte d'engagement, etc.);
- réaliser deux rassemblements (France, Belgique);
- mettre en pratique une dynamique d'échanges entre les établissements (jumelage, etc.).

1. Evaluer le dispositif:

- réaliser un diagnostic quantitatif et qualitatif reprenant les questions de départ.

1. Communiquer sur le dispositif:

- communiquer à destination des écoles du réseau et hors réseau;
- communiquer à destination des pouvoirs publics et institutions;
- communiquer à destination d'un public scientifique et du grand public.

• Public

Le public cible du projet Ecole 21 est constitué, en priorité, par les membres de la communauté scolaire, à savoir: les élèves, les professeurs, les éducateurs, les directeurs d'établissements, le personnel ouvrier et technique (personnel d'entretien, cuisine, ...), les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE et PMS), mais aussi l'association de parents et les parents en général, etc.

(Adolescent Adulte-relais Enfant Parent Petit enfant Professionnel)

• Milieu de vie

- Milieu scolaire - Ecole

• Démarches et actions

- Mise en place d'un **comité de pilotage** au sein de l'établissement regroupant des représentants de la communauté scolaire (direction, enseignants, élèves, parents, personnel technique, centre de santé);
- Réalisation d'un **diagnostic** de l'établissement;
- Identification des **objectifs prioritaires** et définition d'un programme d'actions;
- Mise en place du **programme d'actions**;
- **Evaluation.**

La démarche se veut avant tout participative. L'Observatoire de la Santé joue avant tout un rôle d'accompagnement.

Priorités 2011-2012:

- Améliorations sur le plan de l'alimentation (offre, infrastructure, etc.)
- Améliorations sur le plan de la gestion des déchets (production, tri, recyclage, etc.)

• Moyens

Le projet a été financé par l'Union européenne et diverses institutions belges et françaises (les provinces de Luxembourg, Namur et Hainaut pour la Belgique; les régions de Picardie, Nord-Pas-De-Calais et Champagne-Ardenne pour la France).

Pour l'école d'Athus, un agent de l'Observatoire de la Santé et un agent du Centre de Santé d'Athus ont été mobilisés sur ce projet. La durée de leur occupation est variable en fonction des étapes du projet.

Les réunions du comité de pilotage coordonnées par l'Observatoire ont lieu environ une fois tous les 2 mois, et plus fréquemment en cas de besoin.

Des visites ponctuelles relatives à l'accompagnement ont également lieu en dehors des activités du comité de pilotage.

- **Evaluation et enseignements**

Le projet est seulement en phase d'évaluation.

- **Perspectives envisagées**

Le financement du projet Interreg prend fin en décembre 2012. Cependant la pérennisation du dispositif Ecole 21 est envisagée ainsi que son extension à d'autres établissements.

- **Personne de contact**

- Annick Melchior
- a.melchior@province.luxembourg.be
- 084/31.05.05

